



APPEL À CANDIDATURES RÉSIDENCE D'ARCHITECTE DANS UN ETABLISSEMENT SCOLAIRE

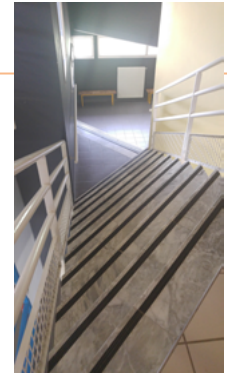
ANNÉE SCOLAIRE 2017-2018

UN LIEU

COLLÈGE PIERRE DUBOIS À SEYSSINET-PARISSET

Le collège est caractéristique de l'architecture des années 80 (agence Hiatus, bâtiment livré en 1989), la présence affirmée d'espaces aux formes géométriques lisibles, le type de couleurs, les fameux escaliers en biais, le volume central du CDI, la distribution des classes par des coursives, la cour des rosiers : lieu attractif mais simple endroit de passage. Autre caractéristique : une double inscription dans le grand paysage grenoblois et dans un maillage d'équipements publics à proximité.

Il y a un enjeu fort de (re)valorisation de ces spécificités architecturales.



DES OBJECTIFS

△ La résidence d'architecte auprès d'un établissement scolaire est un dispositif culturel et pédagogique **inédit**. Sur la base d'un document de cadrage défini en amont avec l'ensemble des partenaires, il est procédé à un appel à candidatures auprès d'architectes.

Sera retenu le projet qui organise une cohérence et une fluidité entre **l'activité quotidienne de l'architecte** et le **projet d'éducation artistique et culturelle** ancré sur le territoire qu'il saura construire avec l'établissement, les enseignants, les élèves et les partenaires.

Il est demandé de décliner l'architecture dans toute sa **pluridisciplinarité**. L'architecture est en effet une ouverture vers des domaines différents et un levier pour approfondir des notions telles que les questions environnementales, le contexte territorial, les échelles urbaines, les techniques de construction, le projet et les outils de l'architecte, l'habiter, l'approche sensible, la dimension créative.

△ L'objectif est que tous les élèves de l'établissement accèdent à la résidence. De manière très classique, des actions seront construites sur l'unité classe-enseignant, mais il sera recherché (à travers les temps forts, à travers l'interdisciplinaire, à travers la présence physique du résident) décloisonnement et ouverture.

Les actions menées s'articuleront autour des 3 pôles suivants :

▽ **L'ATELIER** : pratiquer, créer, faire, dessiner, fabriquer, faire des maquettes, prendre des photos, écrire, utiliser des plans, cartographier, expérimenter, manipuler, s'exprimer, créer, réaliser, produire ...

▽ **L'OUVERTURE** : Voir, apprendre et comprendre

- Voir et visiter des bâtiments, des espaces publics, des paysages, des chantiers, des expositions... : repérage, lecture à différents niveaux (sensible, technique, historique etc), analyse, restitution, partage...
- Découvrir des métiers dans le domaine de l'architecture et du bâtiment ; rencontrer un professionnel et son travail ; percevoir la dimension technique, sociale, environnementale... de sa fonction ; approcher un processus de production et la conception architecturale.
- Accéder à des références culturelles situées dans l'espace et le temps, universelles ou locales.
- Constituer le socle commun de compétences et de connaissances culture.

▽ **LA CITOYENNETÉ** : réfléchir et interpréter, se situer

- Revisiter ses lieux de vie : le collège, le quartier, la ville.
- Encourager une réflexion sur l'environnement urbain pour favoriser le vivre ensemble et faciliter l'exercice de sa citoyenneté : débattre, argumenter, construire son jugement, exprimer son point de vue, imaginer, faire des choix etc.
- Réfléchir à l'enjeu local et planétaire du développement durable

△ Parce que la résidence d'architecte est différente d'une intervention classique de sensibilisation en milieu scolaire, **le résident doit également avoir une attente**.

Parce que ce n'est pas une résidence de médiation, l'architecte doit être un concepteur ayant une pratique professionnelle propre et indépendante de l'action de sensibilisation.

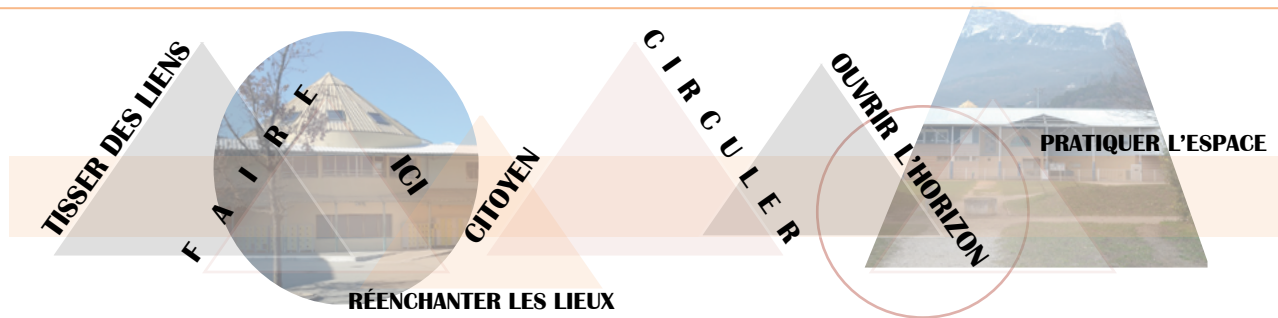
Il formule une proposition à l'égard du bâti et des espaces environnants, à l'égard de ses usagers, à l'égard de ses usages et de ses fonctions.

Il peut être en attente d'un temps de réflexion, de recherche et d'expérimentation en dehors du travail quotidien de l'architecte.

Il peut souhaiter une production, une publication, une exposition, une installation éphémère ou pas, une performance, une expérimentation,... Sachant que les processus et temps de résidence sont en eux-mêmes, aussi, une production, au sens d'acte commun et partagé.

UN THEME

« VOYAGE LOCAL A GÉOMÉTRIE VARIABLE »



LE DISPOSITIF DE RESIDENCE

PILOTAGE ET REMUNÉRATION

Un groupe de travail est mis en place avec l'établissement scolaire, la DAAC (Délégation Académique aux arts et à la culture), la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles), l'ENSAG (Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Grenoble), la Maison de l'architecture et le CAUE (Conseil Architecture Urbanisme et de l'Environnement) de l'Isère.

La résidence est financée par la DRAC Auvergne Rhône-Alpes, le conseil Départemental de l'Isère, la commune de Seyssinet-Pariset, le collège.

Le résident bénéficiera d'une indemnité forfaitaire de 5000 € versée sur présentation de factures ou notes d'honoraires: la moitié au démarrage de l'opération, le solde à son issue.

D'une indemnité de déplacement d'un montant maximum de 800 € et d'un budget de production de 1000 € maximum, versé sur présentation de justificatifs.

LE CALENDRIER 2017-2018

L'amont de la résidence

- 20 mars : diffusion de l'appel à candidatures
- 6 avril, 18h : réception des candidatures
- 7 avril : sélection de 3 à 5 candidats
- 13 ou 14 avril 2017: audition et sélection par un jury composé de représentants de l'ENSAG, du Collège, DRAC, DAAC, Maison de l'architecture de l'Isère, CAUE de l'Isère
- 14 avril : communication des résultats
- 9 mai : journée de formation-action pour les enseignants impliqués avec l'architecte retenu pour la résidence

Le temps de la résidence : Septembre 2017-avril 2018

Le rythme privilégié pour la résidence à Seyssinet-Pariset, au sens de la présence sur place:

- 1 à 2 séquences courtes de 2 jours
 - 2 à 3 temps longs et continus totalisant 14 jours
 - 1 temps fort (2 jours), qui permet d'associer au-delà des élèves et enseignants, les familles, les habitants
- Soit au total un minimum de 18 jours de présentiels.

Auxquels se rajoutent de manière forfaitaire 1 jour de préparation et 1 jour de restitution-évaluation, soit 20 jours.

La question du temps est particulière au dispositif résidence: il y a des temps qui sont cadrés, organisés, anticipés.

Et également, du temps informel : c'est un temps libre, sur lequel on souhaiterait malgré tout qu'il se passe quelque chose, que puisse surgir de l'inédit et qui pourrait impliquer les élèves les plus éloignés de la démarche.

La valorisation et la restitution de la résidence : Mai -juin 2018

Marianne Veillerot
marianne.veillerot@grenoble.archi.fr
04 76 69 83 15
<http://www.grenoble.archi.fr>

L'APPEL À CANDIDATURES

Ils s'adresse aux architectes seul ou en équipe.

Le projet de résidence est **l'expression de la communauté enseignante du collège.**

Les partenaires du groupe de travail concourent à ce processus et apportent leur point de vue et leur expérience en matière de transmission de l'architecture et de connaissance du champ professionnel.

Le «document de cadrage» disponible sur simple demande (avec annexes et photos) constitue le cahier des charges complet de l'appel à candidatures. Y figure notamment le dossier à constituer pour candidater.

Les réponses à l'appel d'offres doivent parvenir à l'ENSAG par mel et par courrier à Marianne Veillerot avant le

6 avril 2017, 18H.